



Motion

Date : 21 janvier 2021

Dépôt: Gilles Baum (DP)

Interpellation au sujet  
du suicide

La Chambre des Députés :

- Réaffirmant que la prévention du suicide et des troubles mentaux constitue une priorité de la santé publique ;
- Considérant que la détérioration de la santé mentale peut avoir des causes multiples, dont notamment le chômage de longue durée, la toxicomanie, la violence physique ou psychique ou encore l'isolement social ;
- Considérant les récents efforts déployés par le gouvernement dans le domaine de la prévention et de la santé mentale, dont notamment :
  - o le « Plan national de Prévention du Suicide pour le Luxembourg 2015-2019 » en voie d'évaluation ;
  - o le « Plan d'action Drogues 2020-2024 » ;
  - o la mise en place d'équipes socio-éducatives dans tous les lycées dans l'esprit d'une « whole school approach » ;
- Saluant les initiatives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue de promouvoir le bien-être des jeunes face à la crise de la Covid-19 ;
- Saluant les initiatives du Ministère de la Santé en vue de protéger et d'informer encore davantage les citoyens des répercussions de la crise sur la santé mentale (implémentation du site « COVID-19-psy ») ;
- Notant qu'une enquête (Regards, 8-2020), menée par le Statec en collaboration avec TNS Ilres, a fait ressortir qu'un tiers des résidents ont indiqué que leur santé mentale a été affectée par les incertitudes liées au Covid-19 ;
- Prenant note du rapport "État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg" de Madame Marie-Lise Lair ;
- Constatant une pénurie de plus en plus inquiétante de médecins spécialistes en psychiatrie, en psychiatrie infantile et en neuropsychiatrie ;
- Regrettant que la loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute n'a toujours pas mené au remboursement des traitements psychothérapeutiques par la CNS ;
- Soucieuse des longs délais d'attente en matière de prise en charge psychiatrique, psychologique et psychothérapeutique – problème qui s'est accentué en raison de la pandémie Covid-19 et qui risque d'avoir des répercussions sur la santé mentale de la population ;

invite le gouvernement :

- à poursuivre d'une manière générale tous ses efforts concernant l'amélioration de la santé mentale de chacune et chacun ;
- à mettre en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation visant à lever le tabou pesant toujours sur les problèmes de santé mentale ;
- à établir un « Plan National de Santé mentale » ayant comme objectifs « la poursuite de la décentralisation de la psychiatrie, l'amélioration de la collaboration entre les secteurs hospitalier et extrahospitalier pour garantir la continuité des soins, notamment par la création d'une structure de prise en charge de type « policlinique psychiatrique », la définition d'actes relatifs à la psychothérapie et à la médecine psychosomatique, la diversification et l'augmentation des capacités d'accompagnement extra-hospitalier et de logements encadrés ainsi que l'augmentation de la capacité et de la couverture nationale des ateliers thérapeutiques », conformément à l'accord de coalition ;
- à promouvoir le diagnostic précoce et le traitement des dépressions, une des causes principales du suicide ;
- à mener une réflexion sur l'organisation des urgences psychiatriques ;
- à accorder une importance particulière aux négociations sur le remboursement des actes et traitements psychothérapeutiques par la Caisse nationale de la santé ;
- à implémenter au sein de l'enseignement fondamental une stratégie globale liée au sujet de la santé mentale et visant à
  - o sensibiliser les enfants au sujet et combattre les stéréotypes à tous les niveaux,
  - o développer voire intensifier la formation initiale du personnel enseignant et éducatif en ce qui concerne la prévention de la violence physique et mentale dans les domaines de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la détection et la gestion quotidienne des problèmes liés à la santé mentale (dépressions, suicide, etc.),
  - o intensifier les formations continues en la matière pour les professionnels de l'éducation formelle et non-formelle, ainsi que pour toutes les professions de santé,
  - o prévoir l'intervention régulière de psychologues au sein des écoles afin d'établir un contact avec les enseignants et les élèves pour les soutenir en cas de besoin et coordonner les échanges, notamment dans le cadre de la médecine scolaire ;
- à prévoir un meilleur accompagnement des phases de transition des élèves après le passage de l'enseignement fondamental vers le secondaire, après un changement d'établissement ou lors de la procédure d'orientation des élèves vers une section ou une formation de leur choix;
- à continuer sa démarche relative à l'adaptation des missions du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) et des Services Psycho-social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) de sorte qu'ils puissent davantage se consacrer à l'accompagnement psycho-social des élèves ;

- à poursuivre l'amélioration du bien-être des jeunes au niveau de l'enseignement secondaire en se focalisant sur les mesures :
  - o de prévention des comportements violents ;
  - o de prévention des addictions ;
  - o de la gestion des émotions ;
- à poursuivre les efforts au niveau du développement de l'offre extrahospitalière en matière de pédopsychiatrie ;
- à continuer à œuvrer pour une conception positive du 3<sup>e</sup> âge, qui favorise le bien-être physique, mental et social, la participation à des activités dans les domaines social, culturel et sportif ainsi que la protection des personnes âgées contre toute atteinte à leur dignité, autonomie et indépendance ;
- à accorder une attention particulière à
  - o l'implémentation d'une stratégie globale de prévention en matière de dépendance et de minimisation des risques de santé résultant de toutes sortes d'addictions ;
  - o la promotion du sport dans le domaine de la santé grâce à l'élaboration de programmes thérapeutiques spécifiques destinés aux patients touchés de problèmes de santé physique et/ou mentale ;
  - o la mise en place d'un service de suivi psychiatrique ambulatoire pour des personnes en situation de sans-abrisme et d'exclusion au logement ;
  - o la promotion de la santé sexuelle et affective, faisant partie intégrante de la santé et du bien-être, en favorisant l'information et la sensibilisation de tous les enfants et des jeunes, en fonction de leur âge, sur les sujets concernant la sexualité ;
  - o l'information et la sensibilisation des jeunes sur les risques liés à l'utilisation des médias sociaux, comme les harcèlements sur internet et les effets néfastes sur l'estime de soi ;
  - o l'élaboration de mesures de prévention et de lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
  - o tous les phénomènes de stress et de burn-out en matière de la santé au travail ;
- à déposer un projet de loi sur la prévention et la pénalisation du harcèlement moral et sexuel, tel que défini dans l'accord de coalition ;
- à poursuivre les initiatives de prévention et de lutte contre la violence psychique et physique dans les domaines de la famille, de l'éducation et du travail ;
- à poursuivre les efforts entrepris pour pallier la pénurie alarmante de médecins spécialistes en psychiatrie, en psychiatrie infantile et en neuropsychiatrie ;
- à esquisser, en collaboration avec les acteurs du terrain, des pistes pour augmenter l'attractivité des professions de la santé mentale ;
- à étudier la faisabilité d'organiser des études spécialisées en médecine dans la discipline de la psychiatrie à l'Université de Luxembourg.

Marc Goerjen  
 F. Cloenen  
 Marc Housen  
 Gilles Baum  
 Baum  
 Carolin Hartmann  
 Hark  
 Georges Engel